

ASSEMBLEE GENERALE 2006/2007 DE L'ANPIHM

PROCES-VERBAL

Ouverture de l'Assemblée à 10 h 15 par le Président Vincent ASSANTE en présence de M. Joël HAREL, représentant M. Philippe DENIS, Commissaire aux Comptes désigné par l'Assemblée Générale.

Adhérents et invités présents à 10 h 15 : 14 personnes :

H. REBOUL, F. REBOUL, C. HAMON, A. RYCKELYNCK, J. HILD, D. DELMAS, V. ASSANTE, J. L. SIMON, R. NOWAK, J. P. CHAMARD, A. ROUIS, E. DOUSSAIN, M-A.. LE BARS.

Administrateurs excusés ayant donné pouvoir : R. MERZOUK, L. BAUDE, G. BAUDE, C. FRANCOIS.

Administrateurs excusé : J.P. MARCHAIS

Administrateurs décédés : A. DESSERTINE, C. GUILLAUME

58 adhérents ont donné pouvoir à :

Vincent ASSANTE (53 pouvoirs)

Etienne DOUSSAIN (3 pouvoirs)

Catherine HAMON (1 pouvoir)

Christian FRANCOIS (1 pouvoir)

L'Assemblée Générale délibère à la majorité des présents, pouvoirs inclus.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. le procès verbal de l'Assemblée Générale de juin 2005 est approuvé
2. Rapport d'activité 2006 :

Le Président commente le rapport moral que chaque adhérent a reçu par courrier conformément aux statuts en vigueur. Il procède, en outre, à un point d'actualité eu égard à la situation générale de l'Association à la date de l'Assemblée Générale.

Pour l'Association, proprement dite :

2.1. L'année 2006 constitue la dernière étape de la restructuration. Elle aura été marquée par la fermeture définitive du service Transport de Toulouse. Après la fermeture de celui de l'Ariège, puis de l'unité de Mazamet, c'est tout un pan de l'activité historique de l'Association qui a disparu, ces activités spécifiques n'étant, hélas, plus finançables.

2.2. Pour le présent, l'année 2006, c'est aussi l'achèvement du processus de fusion absorption concernant l'Association Choisir Son Avenir avec pour effet de conforter l'orientation de l'ANPIHM en matière de création et gestion de résidences intégrées.

2.3. Pour l'avenir, de nombreux dossiers mobilisent le bureau du Conseil d'Administration et le Directeur Général. En effet, la création de structures de vie pour adultes handicapés physiques reste à l'ordre du jour, notamment à Paris avec un premier projet dans le 18^{ème} arrondissement, des contacts prometteurs dans le 12^{ème}, plusieurs autres arrondissements ayant été aussi sollicités. La création d'un 3^{ème} établissement en Ille et Vilaine est demandée activement au Conseil Général, comme c'est aussi le cas dans le département de la Côte d'Or. Des contacts utiles ont été noués avec celui des Côtes d'Armor ainsi qu'avec l'AFM départementale. S'agissant des Pyrénées Orientales, du Gard ou de l'Hérault, la même dynamique devrait être enclenchée dans les meilleurs délais.

2.4. Sur le plan politique, l'ANPIHM, par ailleurs, continue de participer activement au Comité d'entente et s'est faite entendre particulièrement sur la question de l'accessibilité (gros travail de notre camarade Christian François). L'ANPIHM a pris toute sa place dans le débat actuel sur l'évaluation de la mise en place de la Loi 2005-102. Que ce soit en matière de scolarisation, d'accessibilité ou d'emploi tous les protagonistes concernés s'en plaignent et confirment donc les analyses de l'Association. Le problème de l'emploi dans la Fonction Publique appelle notamment un fort questionnement en raison des turbulences constatées (départ de la Présidente et du Directeur Général,...). Si Vincent ASSANTE, en tant que Président de l'ANPIHM a reconnu publiquement les efforts gouvernementaux en matière scolaire (accroissement du nombre d'AVS), il a souligné certaines carences qui risquent de rendre ces efforts vains (annonce après la rentrée, manque de lisibilité dans la durée, formation des professeurs). Xavier DARCOS, ministre de l'Education, a reconnu la pertinence des positions de l'ANPIHM. Par ailleurs l'ANPIHM a insisté fortement auprès de la Secrétaire d'Etat, Madame LETARD sur la question de l'accessibilité et, sur ses compétences susceptibles de favoriser une amélioration de la compréhension de cette question déterminante.

L'ANPIHM a également multiplié ses contacts avec les formations parlementaires sur ces sujets. Avec d'autres Associations, elle a rencontré récemment le groupe Socialiste à l'Assemblée dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances.

En revanche, suite aux discussions avec la Région Ile de France sur l'organisation d'un colloque, il semblerait que ce projet soit repoussé à une date indéterminée.

Enfin une enquête auprès des adhérents a été lancée. Même si le nombre de retour reste modérer (10% des adhérents environ), certains chiffres sont intéressants, notamment le nombre de femmes (46%) qui ont souhaité répondre dont 19% de plus de 60 ans, idem pour les hommes, cette information devant être prise en compte s'agissant du vieillissement de nos adhérents.

2.5. Pour conclure, le Président évoque, à la fois, le redressement effectué et réussi, la dynamique de projet dans laquelle l'Association est inscrite mais aussi une reconnaissance accrue de l'ANPIHM par les pouvoirs publics.. Idem dans le Gard, les premiers contacts restent prometteurs mais doivent se confirmer en lien avec les Associations locales et les services du département.

S'engage un débat dans lequel Etienne DOUSSAIN, Directeur Général de l'ANPIHM fait état de la problématique parisienne et des difficultés rencontrées avec le CG 75. L'Assemblée Générale encourage le Directeur Général à poursuivre l'étude des différents dossiers parisiens et le mandate pour mener à bien l'ensemble des négociations nécessaires.

Henri REBOUL explique le retard pris par le dossier gardois en raison de problèmes de zones inondables. Il fait état de l'intérêt d'un propriétaire local pour un projet de résidence pour PH inscrit dans un programme plus vaste. L'Assemblée donne son accord pour poursuivre les discussions, même si l'absence de transports pose question, comme, par ailleurs la place de l'ANPIHM dans une initiative totalement privée.

Le débat s'achevant, le Président demande le vote du rapport moral. Ce dernier est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, y compris par correspondance statutaire, soit 75 voix pour et 1 contre.

3. Rapport financier 2004 :

Après la présentation du rapport par le Trésorier, le Président demande le vote du rapport financier. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

4. Rapport financier du Commissaires aux Comptes :

Le représentant de M. Philippe DENIS, en sa qualité de Commissaire Aux Comptes, donne lecture de son rapport. Il informe l'Assemblée Générale de la certification des comptes de l'Association. Une mention particulière est faite sur la situation de deux administrateurs salariés de l'Association dont le Directeur Général, ancien Président de l'Association Choisir Son Avenir. Ce dernier et M. A. ROUIS informent à l'Assemblée Générale qu'ils souhaitent siéger, à l'avenir, qu'avec voix consultative. L'Assemblée Générale valide cette proposition.

5. Résolutions :

Trois résolutions sont proposées à l'Assemblée Générale et sont votées à l'unanimité.

5.1. affectation du résultat : unanimité pour l'affectation du résultat, y compris celui des établissements, dans le respect des préconisations réglementaires et législatives en vigueur.

5.2. affectation du produit de la vente du local de Rennes : en faveur des projets de création de résidences ou services en faveur de personnes handicapées physiques.

5.3. montant de la cotisation 2006 – 2007 : le maintien du tarif actuel, soit 22 euros.

6. Questions diverses :

Aucune question diverse n'est proposée.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est levée à 11 h 30.

Le Secrétaire général

Le Président